



Fabec / Protocole : pour un seul sujet, deux calendriers ?

Le Directeur général a présenté les prochaines échéances des négociations en cours.

Le calendrier protocolaire à court terme :

- 16 mars après-midi : Recrutements et avancements 2010
- 31 mars matin : Fonctions support (réunion ... d'information)
- 31 mars après-midi : GT Licence inspecteur de surveillance.
- 7 avril après-midi: GT Politique de promotion et formation professionnelle
- 8 Avril matin : Convention nationale dialogue social.
- 13 avril matin : GT Statutaire et indemnitaire
- 13 avril après-midi : GT ENAC/SEFA
- 14 avril matin : GT Ethique et déontologie
- 15 avril matin : GT Action sociale -mutuelle prévoyance
- 15 avril après-midi : GT Médico-social / Conditions de travail.
- 20 Avril matin : GT Informatique de gestion
- 20 avril après-midi : GT Logistique.

Les objectifs temporels du Directeur général :

- négociation du protocole d'ici le mois de juin 2010
- consultations sur le Fabec d'ici septembre 2010.
- traité Fabec dans la foulée

Deux calendriers distincts : la logique d'une telle dissociation semble fragile tant Fabec et Protocole nous semblent liés.

Il semble que l'objectif soit le retour d'un certain nombre d'organisations syndicales autour de la table de négociation.

Nous verrons bien.

FOCUS

La CFDT : un double engagement, de solidarité aux côtés des personnels, et de responsabilité dans la négociation protocolaire.

La CFDT a fait le choix de participer aux travaux d'élaboration d'un accord social entre la DGAC et ses O. S. représentatives.

En effet, l'avenir de la DGAC et de ses personnels se joue d'abord dans la définition de leurs conditions d'emploi.

Et ces éléments sont fortement impactés par les projets de réorganisation portés par l'administration : RGPP2, mutualisation des services supports, avenir des Bria, des approches,...

Mais la CFDT a également conscience de l'importance du dossier FABEC : les prochains mois seront en effet décisifs pour l'avenir de la DGAC et de ses personnels.

Ces deux aspects sont indubitablement liés : or le Directeur général annonce la dissociation de ces deux champs de négociation.

Notre surprise est grande tant il va être difficile d'aborder un aspect sans s'intéresser à ce que l'autre implique.

L'administration laisse penser que cela permettra le retour autour de la table de négociation du protocole de certaines organisations syndicales. Dont acte.